

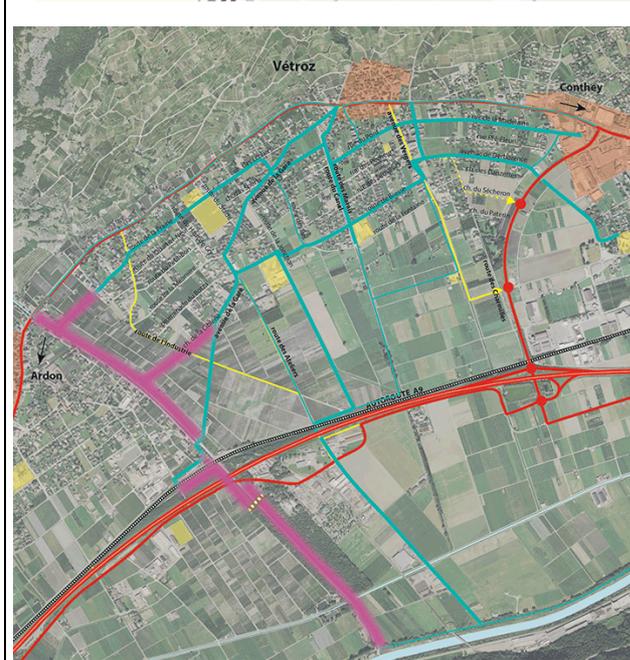
MESURE M6.3 **ARDON, VÉTROZ / AMENAGEMENT DES RIVES DE LA LIZERNE (YC. PASSERELLE) VERS LE RHONE**

Thématique(s)
M6 - Création de liaisons de mobilités douces vers l'extérieur
M4.a - Connexion intercommunale
M5.a - Franchissements
P1 - Rhône et affluents

Priorité : B

Territoire concerné : Ardon, Vétroz
Maitre d'ouvrage : Ardon, Vétroz

Mesure du PA2 en relation : (6266.2.042) MD10 - Ardon, réaménagement de l'avenue de la Gare
Mesure du PA3 corrélée / liée : -
Autres coordinations : Projet Rhône 3



Source : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016

INTENTION

Etat actuel

Même si l'on peut s'y promener, les rives de la Lizerne sont aujourd'hui dépourvues d'aménagement permettant d'y circuler à vélo.

Il n'est pas possible d'assurer une continuité des cheminements de mobilités douces le long de la Lizerne, sans créer une nouvelle traversée au sud de l'autoroute en direction d'Ardon.

Données quantitatives

Mesure non concernée.

Objectifs

Offrir un itinéraire sûr et confortable, pour les cyclistes et les piétons, entre les villages d'Ardon et de Vétroz et en lien avec le Rhône.

Description de la mesure

La mesure consiste à aménager, le long de la Lizerne, un cheminement attractif et sécurisé pour les mobilités douces. Elle comprend également l'aménagement de deux tronçons latéraux reliant les berges au réseau cyclable de la commune de Vétroz (route de la Prairie et chemin de la Ciblerie) et d'un tronçon latéral au sud de la gare d'Ardon permettant de la contourner. L'opportunité de prolonger le passage sous la gare d'Ardon pourra faire l'objet d'une vérification.

Une passerelle de mobilité douce, immédiatement au sud de l'autoroute, est également construite afin d'assurer la continuité de l'itinéraire entre les villages et les berges du Rhône. On notera que la réalisation de la mesure MD10 du PA2 aggloSion concernant l'Avenue de la Gare assure une connexion MD sur Ardon le long de la Lizerne et vers le Rhône. La passerelle proposée dans la présente mesure permet de rejoindre les cheminements.

EVALUATION

Opportunité

Créer une liaison cyclable sécurisée entre les villages d'Ardon et de Vétroz, le camping de Vétroz et le Rhône.

Cette mesure est coordonnée avec la mesure anticipée de la Lizerne, développée par Rhône 3 dans le cadre de la mesure prioritaire de Sion. Elle prévoit la revitalisation de l'embouchure de la Lizerne via une proposition d'aménagements favorisant l'intégration paysagère ainsi que l'aménagement d'un passage inférieur sous la Lizerne pour la gestion des risques résiduels.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de l'attractivité des réseaux piétonnier et cycliste
- amélioration de l'intermodalité

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- connexion des centres des villages d'Ardon et de Vétroz aux zones de détente situées le long du Rhône
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- amélioration de la sécurité des usagers de mobilité douce par la mise en site propre de la liaison entre les villages et le Rhône

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2023 Date prévue de la mise en service : 2023	Calendrier de remise de l'avant-projet Etude d'opportunité réalisée Etudes de faisabilité, de détail et d'avant-projet : 2022
Coûts Coûts estimés : CHF 1 950 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	